Ecrit par Echo du Mardi le 11 avril 2025

Saint-Rémy-de-Provence : les véhicules motorisés interdits au lac de Peiroou



Afin de protéger le site naturel, la Ville de Saint-Rémy-de-Provence interdit l'accès au lac de Peiroou pour tout véhicule à moteur, du 4 avril au 12 septembre. L'arrêté municipal est valable également pour les trottinettes électriques.

La municipalité renouvelle la restriction de circulation sur le chemin des Espagnols pour cette saison, dans le cadre de la lutte contre les incendies et la dégradation d'un site naturel sensible. Les véhicules à moteur sur la voie unique d'accès au lac compromettraient l'arrivée des secours et la sécurité des visiteurs. Tout contrevenant s'expose donc à une amende minimale de 135€.

Sauf arrêté préfectoral de classification "rouge", la circulation des riverains, piétons, cyclistes (dont vélos électriques), agents de service public ou d'entretien professionnel, pêcheurs encartés et personnes

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 11 avril 2025

handicapées reste autorisée.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !